



RELEVÉ DE DECISIONS

VU le Code de l'Education modifié par la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007

VU le décret n° 2010-1652 du 28 décembre 2010 modifiant les décrets n° 94-39 du 14 janvier 1994 et n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel

VU les statuts de l'université adoptés le 4 mars 2008 et modifiés le 2 novembre 2010

VU le quorum nécessaire pour délibérer établi à 16 membres présents ou représentés

Après en avoir délibéré, décide :

DECISION n° 1 : Répartition des ressources communes et contrat pour le budget 2013 (grandes masses)

La prévision des ressources communes de l'établissement au titre du budget 2013 est arrêtée à la somme de 145 374 283, 00 euros dont 142 326 283,00 euros relevant de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F) du Ministère de l'Enseignement Supérieur. Ces ressources communes sont ventilées entre les différentes Unités Budgétaires (U.B) selon tableau joint en annexe.

La prévision des ressources propres des diverses composantes de l'Université est arrêtée à la somme de 19 240 995, 00 euros. La ventilation de ce montant figure en annexe.

Adoptée à la majorité
des 20 membres présents ou représentés
(17 pour, 3 contre)
(Quorum requis 11 pour)

DECISION n° 2 : Modification de la structure budgétaire : création de 5 nouveaux centres financiers

Au sein des UB 923 (UFR Lettres), UB 934 (IUT Figeac), UB 962 (SGAR), UB 967 (GRH) sont créés de nouveaux centres financiers conformément au tableau en annexe.

Adoptée à la majorité
des 20 membres présents ou représentés
(18 pour, 2 abstentions)

DECISION n° 3 : Demande de cohabilitation UTI-IEP master mention « Philosophie, spécialité « Ethique de la décision et gestion des risques relatifs au vivant ».

Il s'agit d'une formation pluridisciplinaire transversale regroupant des philosophes, médecins et spécialistes du droit et des sciences sociales et politiques.

Dans un monde qui se complexifie de plus en plus et dans lequel le risque a pour vocation d'être absent sinon contrôlé, dans un contexte de contraintes réglementaires importantes et indispensables, la prise de décisions et la gestion des risques doit faire appel à une compréhension globale des systèmes et enjeux en présence. L'enseignement, grâce à des modules dans différentes composantes et à des stages pratiques, doit permettre à l'étudiant d'acquérir des compétences pour la prise de décisions et la gestion des risques dans des domaines où des expertises sont recherchées : la santé publique, les hôpitaux et secteurs actifs de soins, l'environnement, le milieu industriel, la médiation, la mise en place de la qualité, l'aide à la décision politique, l'enseignement.

**Adoptée à l'unanimité
des 20 membres présents ou représentés**

DECISION n° 4 : Adhésion de l'Université Toulouse II-Le Mirail à la Conférence des Etudiants Vice-Présidents d'Université (CEVPU).

L'adhésion à la CEVPU est nécessaire afin que les Vice-Présidents étudiants puissent participer aux rencontres nationales qui ont lieu trois fois par an. La dernière rencontre a eu lieu du 5 au 8 juillet 2012 à Bordeaux.

Le CEVU du 6 juillet 2012 a validé à l'unanimité le principe de l'adhésion à cette Conférence des Etudiants Vice-Présidents d'Université.

**Adoptée à l'unanimité
des 19 membres présents ou représentés**

DECISION n° 5 : Renouvellement de la convention et subvention à l'Association EIMA (Erasmus International Mirail Associations).

L'Université de Toulouse II-Le Mirail accorde une subvention de fonctionnement annuelle à l'Association EIMA. Le plafond de cette aide est fixé à 800 euros pour l'année universitaire 2011-2012.

L'avenant à la convention portant renouvellement du financement à cette Association a été validé en CEVU du 14 septembre 2012.

**Adoptée à l'unanimité
des 20 membres présents ou représentés**

DECISION n° 6 : Projets INPEC'ART (Innovation Pédagogique Culturelle et Artistique).

Neuf projets pour un montant total de 45 000 euros examinés en Commission plénière du 4 octobre 2012, validés en CEVU du 26 octobre 2012 sont soumis au vote du Conseil d'Administration.

**Adoptés à l'unanimité
des 20 membres présents ou représentés**

DECISION n° 7 : Projets FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes) (tableau joint).

Six projets pour un montant total de 10 757, 29 euros examinés en Commission plénières du 23 octobre 2012 et validés au CEVU du 26 octobre 2012 sont soumis au vote du Conseil d'Administration.

**Adoptés à l'unanimité
des 19 membres présents ou représentés**

DECISION n° 8 : Désignation d'un représentant étudiant titulaire et suppléant du Conseil d'Administration pour les Commissions INPEC'ART et FSDIE.

Mademoiselle LAPORTE Leïla et Monsieur DUCADOS Thomas présentent leur candidature.

Résultat du scrutin à bulletins secrets (19 votants)

- Mademoiselle LAPORTE Leïla : 15
- Monsieur DUCADOS Thomas : 4

Mademoiselle LAPORTE Leïla sera la représentante titulaire et Monsieur DUCADOS Thomas suppléant pour siéger aux Commissions INPEC'ART et FSDIE.

DECISION n° 9 : Elections Conseil Ecole Interne IUFM-MP (renouvellement des personnels et usagers). Validation du calendrier et de la constitution du Comité Electoral Consultatif (document joint).

Le calendrier des opérations électorales (adopté au Conseil de l'Ecole Interne IUFM-MP du 11 octobre 2012) et la constitution du Comité Electoral sont présentés aux membres du Conseil d'Administration.

**Adoptés à l'unanimité
des 20 membres présents ou représentés**

DECISION n° 10 : Tarifs droits d'inscription Congrès International sur la théorie anthropologique du Didactique (21 au 26 avril 2013) organisé par l'IUFM.

Les droits d'inscriptions (validés en Conseil d'Ecole Interne du 11 octobre 2012) sont les suivants :

- Participants payant le tarif normal : 300 euros TTC
- Participants payant le tarif réduit (membres de l'UMR EFTS, personnels de l'Université de Toulouse II-Le Mirail : 200 euros TTC
- Participants payant le tarif « étudiant » (après accord du Comité d'Organisation) : 100 euros TTC

**Adoptés à la majorité
des 20 membres présents ou représentés
(19 pour, 1 abstention)**

DECISION n° 11 : Tarifs ventes de production DVD (DTICE).

Le service de la DTICE conçoit et réalise des ressources audiovisuelles et multimédia pédagogiques et de valorisation scientifique. Ces documentaires réalisés en collaboration avec des chercheurs ou des enseignants de l'UTM permettent de promouvoir la Recherche et l'étude de diverses thématiques à destination d'un large public.

**Adoptés à l'unanimité
des 20 membres présents ou représentés**

DECISION n° 12 : Attribution d'une aide exceptionnelle à des agents de l'Université (SCASC).

La Commission Sociale plénière du SCASC du 18 octobre 2012 ainsi que le Conseil du SCASC du 23 octobre 2012 ont validé la proposition d'aide exceptionnelle sans remboursement à trois agents de l'Université en difficultés.

- 300 euros : dossier 3 S 161012
- 400 euros : dossier 1 M 161012
- 350 euros : dossier 2 B 161012

**Adoptée à l'unanimité
des 20 membres présents ou représentés**

DECISION n° 13 : Attribution d'une bourse exceptionnelle pour une étudiante inscrite à l'Université de Toulouse II-Le Mirail en master 2 Arts du Spectacle Communication et MEDIA et effectuant un colloque à l'étranger.

Le Conseil d'Administration autorise le versement d'une bourse exceptionnelle de mobilité à GUYEZ Marion dans le cadre de sa participation au colloque

« Déplacement : le corps et l'espace » à l'Université du Queen's de Kingston (Ontario) au mois d'octobre 2012.

Elle y présentera un extrait de son mémoire de Master 1 sur une adaptation au cirque d'un roman de Koltès.

La somme à verser sera de 150 euros.

Cette bourse sera financée sur un reliquat d'année intérieure de bourses de mobilité.

La somme à verser sera de 150 euros.

Cette bourse sera financée sur un reliquat d'année intérieure de bourses de mobilité.

**Adoptée à l'unanimité
des 20 membres présents ou représentés**

DECISION n° 14 : Subventions octroyées sur budget UFR SES au projet de foyers étudiants.

- Une subvention de 500 euros est octroyée au foyer étudiant la Kasba (débit de l'UB 92 000 CRC 2000)
- Une subvention de 300 euros est octroyée au foyer étudiant du département de Géographie (débit de l'UB 92 000 CRC 2000).

**Adoptées à l'unanimité
des 20 membres présents ou représentés**

DECISION n° 15 : Subvention du Département Maths-INFO (UFR Sciences Espaces Sociétés) au profit de l'Association « Math en Jeans ».

Cette Association créée en 1989 permet à des collégiens, des lycéens, des primaires de découvrir les mathématiques, sans évaluation, compétition, ni programme scolaire. Le département Maths-INFO a décidé d'octroyer une subvention de 500 euros à cette Association pour le Congrès qui se déroulera à Toulouse du 5 au 7 avril 2013.

**Adoptée à l'unanimité
des 20 membres présents ou représentés**

DECISION n° 16 : Acceptation de dons et legs (article L 712-3 du Code de l'Éducation).

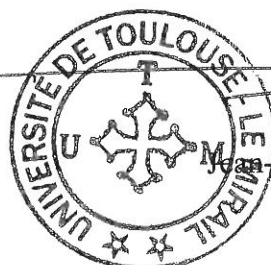
La Caisse des Dépôts et Consignations souhaite soutenir des organismes en vue de développer des partenariats en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle :

- Don à l'IUT Toulouse II Blagnac : 2000 euros
- Don au Département Sociologie : Master MAPE (Management de l'Action Publique) : 3000 euros

**Adoptée à la majorité
des 20 membres présents ou représentés
(19 pour, 1 abstention)**

Toulouse, le 6 novembre 2012

Le Président



Jean-Michel MINOVEZ